



L'UNSA EDUCATION ne siègera pas à ce CDEN afin de protester contre le projet de carte d'éducation prioritaire alors qu'elle a salué en 2013 les intentions du ministère de revoir l'ensemble de l'éducation prioritaire car il était temps en effet d'en redéfinir les contours et surtout de répondre aux besoins et aux demandes du terrain.

A la rentrée 2015, **la carte de l'Éducation prioritaire de notre académie** sera donc redéfinie à partir des collèges autour d'un indice social prenant en compte 5 critères impactant la réussite scolaire.

Le 13 octobre, Monsieur le Recteur a énoncé son projet : mise en place d'un collège **REP+** à Chenôve, et création de 4 nouveaux REP, mais aussi la sortie de 10 collèges sur 29 de l'éducation prioritaire sans rien dire sur les écoles rattachées aux uns et aux autres... Tout cela sans beaucoup de transparence et bien peu de dialogue...

Pourtant, en amont du plan **pour l'éducation prioritaire** présenté en janvier 2014, la mission d'information commune de l'assemblée nationale sur la politique d'éducation prioritaire a insisté sur l'indispensable liaison entre les établissements concernés et les territoires dans lesquels ils sont implantés, tout particulièrement dans les zones relevant de la politique de la ville.

La commission précisait plusieurs priorités, parmi lesquelles : « *favoriser une convergence entre la géographie de l'éducation prioritaire et celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour faire en sorte que les établissements accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire* »

C'est pourquoi, à Mâcon ou à Chalon-sur-Saône, nous ne pouvons accepter que les écoles, pour certaines actuellement RRS se retrouvent exclues du dispositif REP, n'ayant pas ou plus de collège de rattachement labellisé, malgré des indicateurs de difficultés à la fois scolaires et socio-économiques très marqués...

A Chalon, le projet présenté prévoit que seuls 140 élèves relèveront désormais de l'éducation prioritaire, au lieu des 1500 relevant pourtant de la politique prioritaire de la ville. Monsieur le Recteur et Monsieur le DASEN ont reçu à ce sujet un courrier de

tous les enseignants concernés, qui se sont adressés à la ministre, ainsi qu'un courrier du maire de Chalon, du président du Grand Chalon et du sous-préfet, qui demandent l'intégration des écoles des 3 quartiers chalonnais ciblés par la politique de la ville dans la future éducation prioritaire.

A Mâcon il est totalement illégitime de faire sortir du dispositif le collège St Exupery et les écoles Arc en ciel, Marcel Pagnol, Sonia Delaunay, Paul Eluard. Cela traduit un renoncement inacceptable pour les centaines d'élèves concernés alors que les besoins sont réels !

Dans ces villes l'incompréhension va grandissant et la mobilisation est importante, tant celle des enseignants, des familles, et des élus qui dénoncent unanimement une carte élaborée sans concertation préalable avec le terrain, basée sur des moyens en baisse, sans prise en compte des véritables besoins.

L'UNSA EDUCATION ne peut accepter l'insuffisance du dispositif de notre académie et cette logique qui pénalise les écoles, en niant la priorité au primaire. Nous demandons des moyens supplémentaires qui répondront aux besoins d'une population scolaire gravement touchée en Bourgogne par la paupérisation. Nous demandons la convocation d'un CDEN spécial sur ce sujet et la mise à disposition de tous les documents utiles à l'étude de ce dossier.